



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes



Enjeux de protection des espaces naturels des départements d'Auvergne-Rhône- Alpes d'ici à 2030 : fiches et cartes départementales

Sommaire

I Département de l'Ain (01).....	4
II Département de l'Allier (03).....	7
III Département de l'Ardèche (07).....	10
IV Département du Cantal (15).....	13
V Département de la Drôme (26).....	16
VI Département de l'Isère (38) :.....	20
VII Département de la Loire (42).....	23
VIII Département de la Haute-Loire (43) :.....	26
IX Département du Puy-de-Dôme (63).....	30
X Département du Rhône (69).....	33
XI Département de la Savoie (73) :.....	36
XII Département de la Haute-Savoie (74) :.....	39

Ce document présente les enjeux de protection des espaces naturels des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2030. Il constitue une annexe du diagnostic régional pour la stratégie des aires protégées 2030 (cf. la partie III-3) et ne peut en être lu indépendamment.

Pour mémoire, ces enjeux de protection ont été identifiés par les 12 DDT de la région en 2021 à partir :

- d'une concertation pilotée dans chaque département par la DDT ;
- de contributions des partenaires ;
- du cadre méthodologique de la DREAL, dont les 4 types de cas sont présentés dans la partie III-1 du diagnostic régional.

Le tableau suivant présente les dates des réunions organisées par les DDT dans ce cadre.

Département	Date de réunion	Mode de réunion
Ain (01)	27 avril 2021 (9h) et 8 juin 2021 (9h)	Visio-conférence
Allier (03)	17 juin 2021 (14h)	Visio-conférence
Ardèche (07)	27 mai 2021 (9h30)	Présentiel
Cantal (15)	26 mai 2021 (10h)	Visio-conférence
Drôme (26)	19 mai 2021 (9h)	Présentiel et visio-conférence
Isère (38)	5 mai 2021 (9h30) et 15 juin 2021 (9h30)	Présentiel et visio-conférence
Loire (42)	4 mai 2021 (14h)	Visio-conférence
Haute-Loire (43)	28 mai 2021 (14h)	Visio-conférence
Puy-de-Dôme (63)	Arrondissement d'Ambert : 1 ^{er} juin 2021 (14h30) Arrondissement de Clermont : 12 mai 2021 (14h30) Arrondissement d'Issoire : 4 mai 2021 (14h) Arrondissement de Riom : 21 mai 2021 (9h30) Arrondissement de Thiers : 10 mai 2021 (9h30)	Présentiel
Rhône (69)	11 mai 2021 (10h30)	Présentiel et visio-conférence
Savoie (73)	6 mai 2021 (9h15)	Visio-conférence
Haute-Savoie (74)	9 novembre 2021 (14h)	Présentiel

Ces enjeux de protection des espaces naturels sont identifiés à horizon 10 ans. Ceux qui figurent **en gras** seront abordés durant le 1^{er} plan d'actions 2022-2024.

La présentation cartographique de ces enjeux concerne les trois premiers types d'enjeux. L'objectif est de les situer, sur une carte départementale, et non de présenter des projets de périmètres précis. Les projets de protection en voie de finalisation et les enjeux de protection ciblés sont représentés par des points. Les enveloppes territoriales sont représentées par des points pour des enjeux définis ou par des polygones peu précis (qui visent surtout à montrer le secteur sur lequel engager le dialogue territorial).

I Département de l'Ain (01)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Sans objet
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : 01-B-01 : Marais du Dévorah à BOURG-EN-BRESSE et SAINT-JUST (APPB) 01-B-02 : Basse Rivière de l'Ain (APPHN/APPB) Sites géologiques : 01-B-03 : Gisement fossile de la carrière de Cerin à MARCHAMP (APPG) 01-B-04 : Récifs coralliens de la carrière souterraine des Mares à SAINT-GERMAIN-DE-JOUX (APPG)
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : 01-C-01 : Tourbières à forts enjeux patrimoniaux (massif du Jura sud) 01/69-C-02 : Prairies humides du val de Saône 01-C-03 : Stations de Glaïeuls des Marais et de Sabots de Vénus 01/38/69-C-00 : Milieux alluviaux du Rhône à l'amont de Lyon Enjeux multiples ou autres : 01-C-04 : Secteur du Crêt de Chalam et de la forêt de Champfromier 01-C-05 : Evolution du périmètre de la RNR de la Galerie du Pont-des-Pierres

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : Paléo-méandres du Rhône, zones humides et ripisylves de la vallée du Gland amont Zones humides et ripisylves de l'avant-pays savoyard Autres tourbières du Bugey Réseau de rivières à écrevisses à pattes blanches (dont l'ouest du département) Réseau des têtes de bassin versant, des ruisseaux tufeux Réseau de héronnières dans la Dombes Réseau de mares (à étudier et préciser) Ripisylves de cours d'eau structurants (à étudier et préciser) • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : Coteaux secs du département • <u>Enjeux multiples</u> : Enjeux du PNR du Haut-Jura : zones de tranquillité du grand tétras, pelouses et géosites des bas-monts gessiens • <u>Autres enjeux</u> : Haies bocagères (à étudier et préciser) Prairies naturelles (enjeu orthoptères par exemple) Réseau de gîtes à chiroptères (incluant la grotte de Courtouphle) Forêts anciennes et mâtues du département (notamment en forêt privée, par la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques et l'acquisition foncière) • <u>Enjeux ciblés, proposés par les partenaires, à étudier et confirmer</u> : RN éclatée de géotopes du département de l'Ain 4 sites et ensembles de sites à odonates Evolution de l'APPB des oiseaux rupestres (pertinence en termes de périmètres, de réglementation et de contrôle, mise en place d'une gouvernance dynamique) Protections du secteur du Marais de Lavours Étang du Grand Birieux

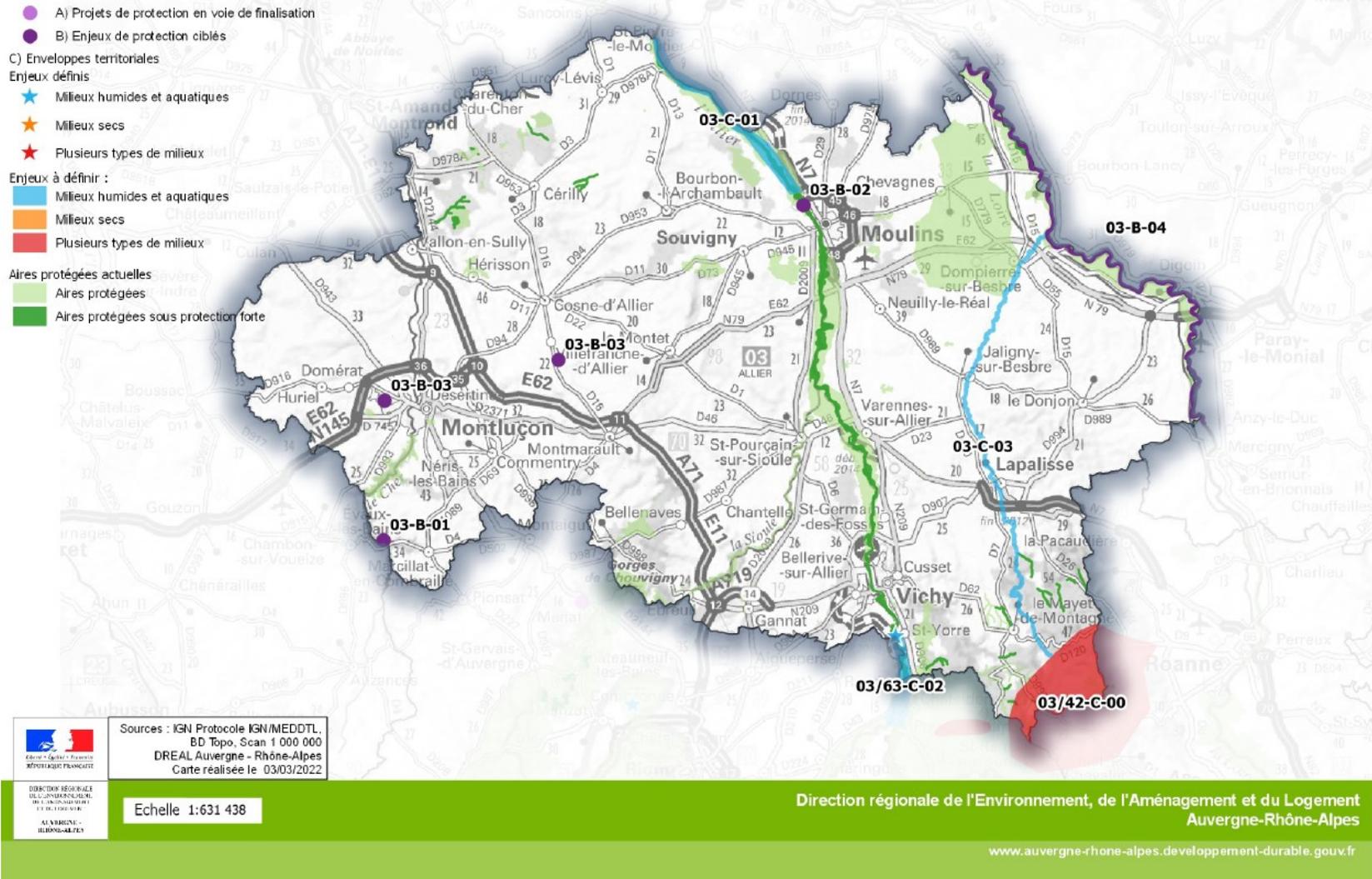
II Département de l'Allier (03)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Sans objet
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>03-B-01 : Extension du site Natura 2000 des gorges du Haut Cher 03-B-02 : Labellisation Ramsar du val d'Allier 03-B-03 : Landes sèches de l'Ouest du département (restauration de sites financée par le Plan de relance) 03-B-04 : Milieux alluviaux de la Loire (projet d'APPB validé en comité de pilotage Natura 2000)</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : Milieux alluviaux de l'Allier (notamment 03-C-01 : Val d'Allier Nord) et de la Dore (03/63-C-02 : site du Bec de Dore) Réseau de sites (étangs et abords) occupés par les principales populations de cistudes d'Europe (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>) 03-C-03 : Milieux alluviaux de la Besbre et ruisseaux en tête de bassin Enjeux multiples ou autres : 03/42/63-C-00 : Forêts anciennes, Zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine Géotopes du département (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux de préservation d'espèces patrimoniales (secteurs prioritaires à identifier) : Sites identifiés de nidification du Grand Duc et du faucon pèlerin Enjeux « milieux humides et aquatiques » : Milieux alluviaux du Cher Milieux alluviaux de la Sioule Cours d'eau à écrevisses à pieds blancs, moule perlière et espèces associées zones humides de plaine dont milieux tourbeux et marais salés Ripisylves du département

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : Coteaux calcaires de Limagne (notamment des bassins de Vichy et de Gannat) • <u>Enjeux multiples</u> : Bocage Bourbonnais (ripisyle, haie, prairie, alignements, mares...) dont prairies permanentes à faible niveau trophique Forêts de plaine (forêts matures notamment)

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département ALLIER



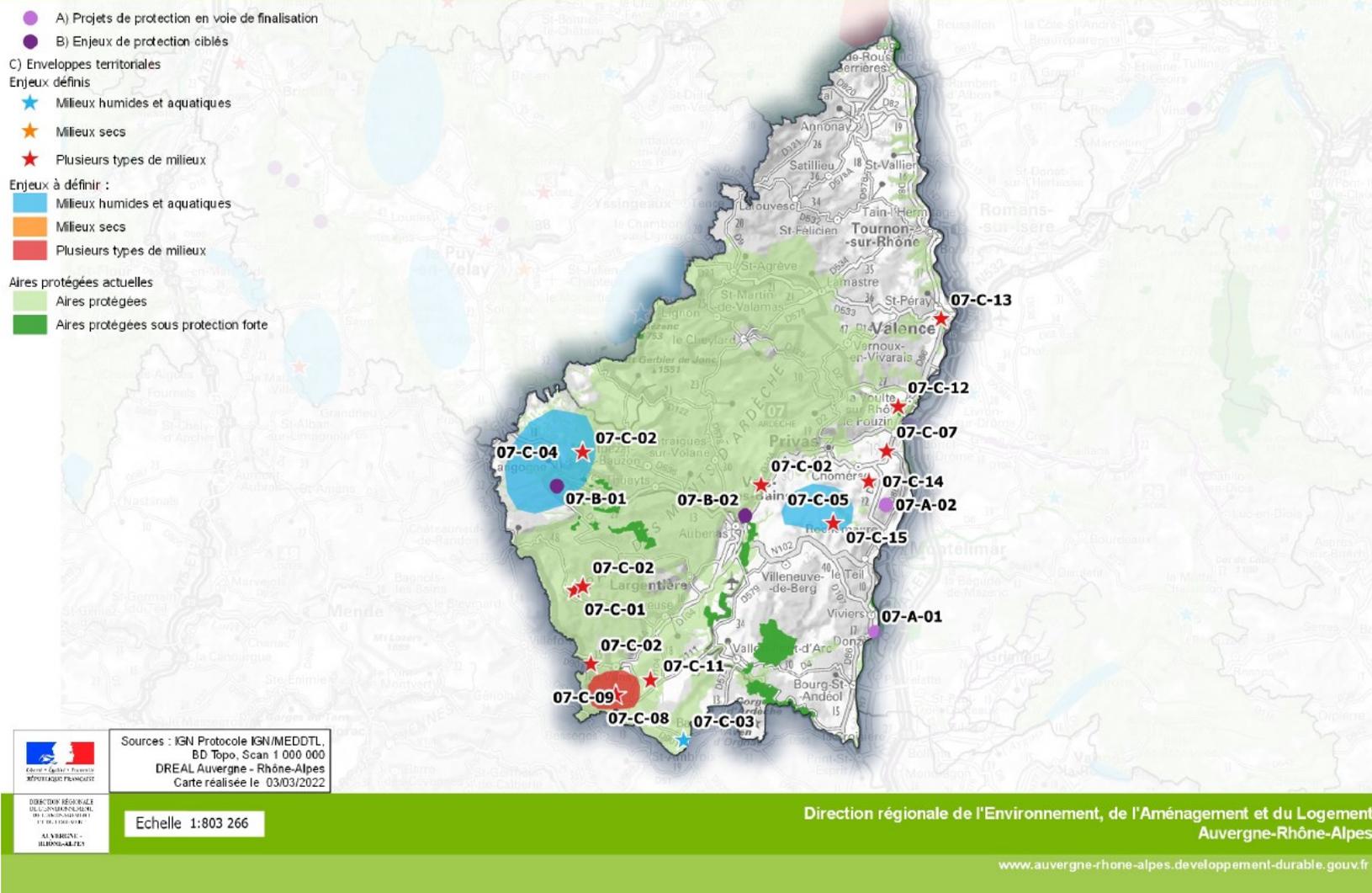
III Département de l'Ardèche (07)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	07-A-01 : Lône de Touchelaze et Ile aux oiseaux (commune de Viviers) 07-A-02 : Transformation de la réserve biologique dirigée de la Forêt du Barrès en réserve biologique intégrale
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	07-B-01 : Massif forestier et estives du Tanargue 07-B-02 : Vallée de la Louyre, dont la grotte de Beaume Chabanne
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>À enjeu de préservation d'espèces d'oiseaux patrimoniales (aigles) :</u> 07-C-01 : Aires de l'Aigle de Bonelli dans les gorges de la Beaume + aires historiques du Bonelli - Vire d'Endieu /Chassezac 07-C-02 : Aires de l'Aigle royal Rocher d'Abraham + Montselgues + Escrinet • <u>À enjeu « milieux aquatiques » :</u> 07-C-03 : Marais des Agusas (communes de Bessas, St-Sauveur-de-Cruzières, ..) 07-C-04 : Zones humides du plateau ardéchois 07-C-05 : Mares temporaires et zones humides du Coiron • <u>À enjeu « coteaux secs » :</u> (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>) 07-C-06 : Costières du Rhône entre Guilhaud-Granges et Limony • <u>À enjeux multiples :</u> 07-C-07 : Gorges de la Payre (communes de Le Pouzin, St-Symphorien-sous-Chomérac) 07-C-08 : Forêts de Pin de Salzmann 07-C-09 : Bois de Païolive / Chassezac (communes de Berrias-et-Casteljau, Banne, ...) 07-C-10 : Forêts matures des vallons affluents du Rhône (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Sites géologiques : 07-C-11 : Stratotype du Berriassien 07-C-12 : Géotope de la Boissine 07-C-13 : Série sédimentaire du Trias et du Jurassique de la montagne de Crussol, fiche RHA0026 07-C-14 : Front de taille de diatomite – Saint-Bauzile 07-C-15 : Neck basaltique miocène de Sceautes, fiche RHA0041
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> À enjeu « milieux aquatiques » : Vallée du Rhône : aires de repos migratoire de la vallée du Rhône, forêts alluviales + ripisylves + roselières de la vallée du Rhône Ripisylves de la vallée de l'Ibie et de la Nègre + protection des rapaces Ibie + Pont d'Arc Ripisylves de la rivière Ardèche et de ses affluents Ripisylves d'autres cours d'eau structurants (par exemple l'Eyrieux, la Loire...) Cours d'eau à espèces patrimoniales (moules perlières, apron, écrevisse à pieds blancs, sonneur à ventre jaune...) À enjeux multiples et autres : Enjeux du PNR des Monts d'Ardèche : sites géologiques, stations d'espèces remarquables (écrevisse à pieds blancs, sonneur à ventre jaune), milieux rupestres, des enjeux ciblés (coulée basaltique de Jaujac, sommet de Fontfreyde, Cros du Loup) Le site du Mézenc Gorges du Doux-Duzon-Daronne, (géologie ? série métamorphique varisque des gorges du Doux -RHA0058) Sucs et sapinières de la vallée de la Vocance (géologie ? Pierrier périglaciaire quaternaire du "Chirat blanc" de Vocance -RHA0062) Crêtes sud des Boutières Vallée de la Thines Crêtes et versants cévenols de Montselgues et Sainte-Marguerite-Lafigère Gras de Chauzon et de Lanas Sites à enjeux floristiques proposés par le CBNMC Bois de Cuze

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département ARDECHE



IV Département du Cantal (15)

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	15-A-01 : RBI du Cirque de Chamalières
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	15-B-01 : Tourbières de Greil-Rascoupet (mise en cohérence de l'APPB) 15-B-02 : Création d'un APG sur le géotope AUV0075 Bois carbonisés de la Peyre del Cros (site de Le Fau) 15-B-03 : Extension du site Natura 2000 FR8302018 « Site de Salins »
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : 15-C-01 : Ripisylves et forêts alluviales de cours d'eau structurants 15-C-02 : Cours d'eau et Zones humides de l'Aubrac 15-C-03 : Zones humides de la Margeride 15-C-04 : Cours d'eau et Zones humides du Nord Cantal • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : 15-C-05 : Milieux thermophiles de la Châtaigneraie • <u>Enjeux multiples</u> : 15-C-06 : Crêtes et Monts du Cantal : têtes de bassin, forêts anciennes, oiseaux, prairies naturelles (Arpon du Diable ou le cirque de Ferval), géomorphologie 15-C-07 : Gorges de la Rhue 15/43/63-C-00 : Plaine alluviale de l'Alagnon : axe grand migrateur, ripisylve... • <u>Sites géologiques</u> : 15-C-08 : site AUV0060 Joursac : périmètre à préciser et attente validation fiche. 15-C-09 : Site AUV0102 Puy Courny

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : Narse de la Nouvialle Autres zones humides du département Têtes de bassin versant • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : Autres Milieux thermophiles : par exemple vallée du Lot • <u>Enjeux multiples</u> : Planèze secteur de Coltines : faune/flore, géomorphologie Châtaigneraie Cantalienne : oiseaux, prairies humides • <u>Autres enjeux</u> (oiseaux): Réseau de bosquets de la planèze de Saint-Flour (enjeu du milan royal) Gorges de la Truyère Pays coupés d'Artense, Dordogne Milieux rupestres du département • Sites géomorphologiques : Vallée de l'impradine, secteur de Dienne et la vallée de la Santoire ; le nord-ouest de la Planèze, secteur de Coltines.

V Département de la Drôme (26)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Forêts alluviales du bassin du Roubion (1000 ha) APPHN signé le 23/04/2021 26-A-01 : Forêts alluviales du bassin de la Drôme (1700 ha) APPHN en cours de consultation
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	26-B-01 : Forêts alluviales du bassin du Lez : démarrage concertation sur la rédaction de l'APPHN. 2 départements, 2 régions
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu « milieux humides et aquatiques » : <ul style="list-style-type: none"> projets d'APPB anciens qui restent d'actualité mais qui nécessitent des actualisation d'étude et concertation à engager : 26-C-01 : Pas des Ondes à Cornillon sur l'Oule, 26-C-02 : Pas de l'Estang à Saou 26-C-03 : Marais de Montoisson : Relancer le dialogue avec les acteurs locaux pour réactiver l'APPB <u>Autres milieux alluviaux</u> : forêts alluviales de l'Eygues (26-C-04) et de l'Ouvèze (26-C-05) : enjeux confirmés par le DOCOB et carto des habitats. La pression peut s'accroître par report après protections du Roubion, de la Drôme et du Lez
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu « milieux humides et aquatiques » : <ul style="list-style-type: none"> Gorges du Toulourenc : définir secteur APPHN entre autres réponses à la surfréquentation (en lien avec le Vaucluse) milieux alluviaux du Rhône et de l'Isère : Démarche type APPHN pertinente en lien avec EDF et CNR. Les enjeux dépassent le cadre drômois, avec des continuités longitudinales et RG/RD. Un pilotage régionale mérite d'être envisagé ripisylves et forêts alluviales de l'Herbasse

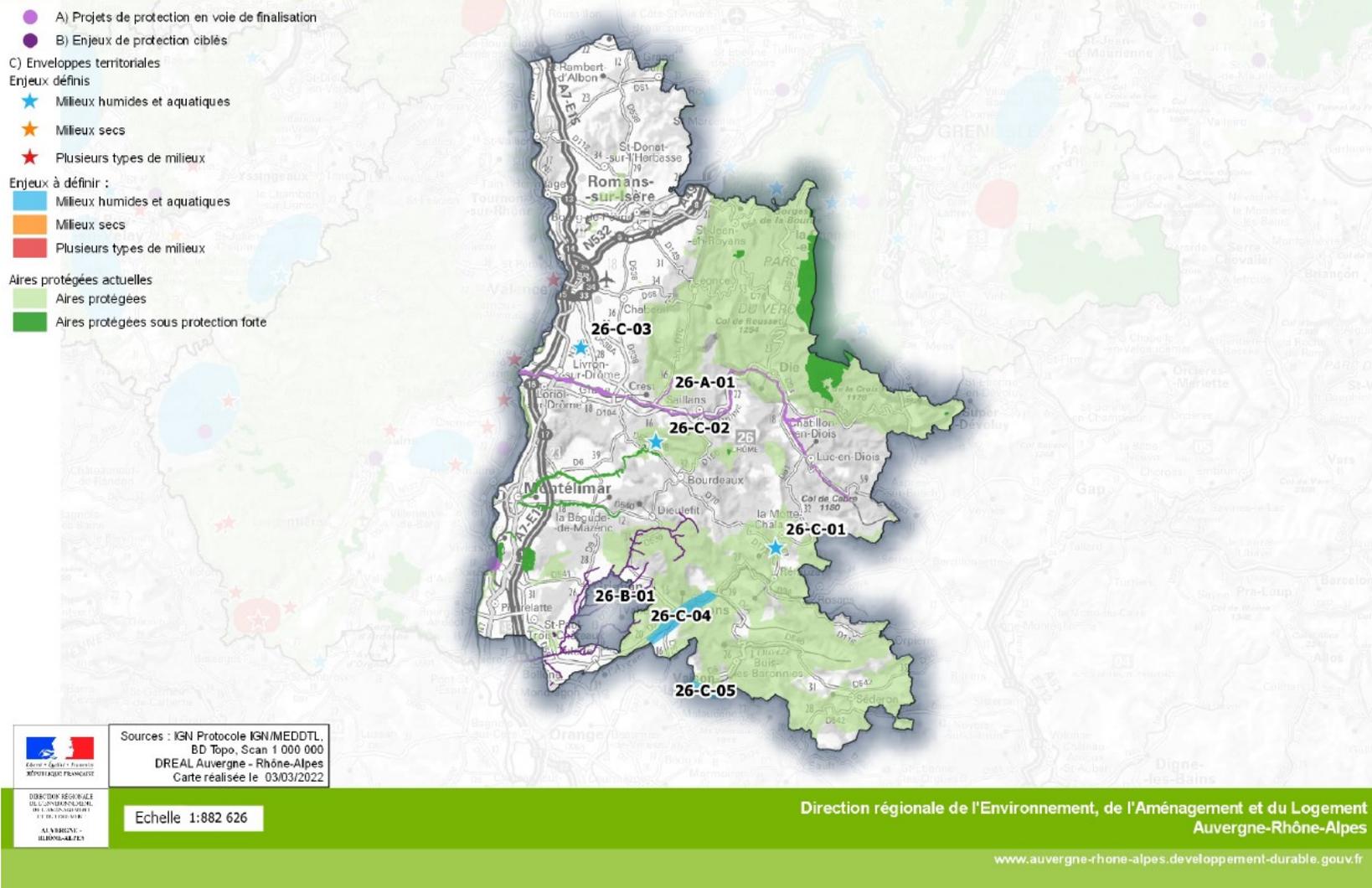
Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Zones humides : <ul style="list-style-type: none"> • Définir des enveloppes de ZH remarquables dans le cadre des Plans de Gestions Stratégiques des ZH qui démarrent sur le département (SAGEs Lez, Bièvre-Liers-Valloire, Contrat Vert et Bleu Valence Romans Agglo) • étang de St Louis à Suze la Rousse : en site N2000 ; assèchement progressif et risque de mise en culture complète. Impact des prélèvements à analyser • marais du Vernais à St Barthélémy de Vals : une des plus belles ZH de la Drôme (30 à 40 ha) ; les nouveaux élus souhaitent relancer la démarche ENS • étang du Mouchet à Chavannes : ENS local et zone humide très importante qui s'inscrit dans un vaste secteur de marais ou figuraient d'autres étangs aujourd'hui disparus • Drôme de sa source à la confluence avec le Bez : des enjeux forts rivière, sources, marais, caractérisés par une biodiversité très riche. Les surfaces concernées sont quasi équivalentes à la RNN des Ramières. La question de la création d'une RNN s'est posée dès 2004. La SAP peut être une opportunité de relancer les réflexions d'un ou de plusieurs statuts de protection • RNN des Ramières du Val de Drôme : Réflexions pour fusionner les périmètres APPB et RNN, en tenant compte de la complexité de la procédure liée aux RNN. Ou pour aller plus vite, modifier la réglementation APPB pour avoir cohérence de gestion avec RNN. Action non prioritaire dans la mesure où les 2 espaces sont protégés • Tuffières : Un travail pourrait être mené en partenariat avec les PNR, au sein desquels la plupart des tuffières sont situées, pour les caractériser et identifier les pressions susceptibles de les affecter (prélèvements d'eau notamment). Ce travail pourrait être un préalable à la prise d'APPHN le cas échéant. En première réaction : dans le Vercors, elles sont généralement couvertes par un périmètre Natura 2000 et toutes ne sont pas forcément menacées. Dans les Baronnies Provençales, des risques existent liés à l'activité sportive ou les travaux routiers. • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Coteaux secs du département : quelques secteurs très localisés, comme le massif de Pierre Aiguille à Crozes Hermitage (ENS local) ; seul secteur granitique isolé en RG du Rhône, avec notamment présence de l'Alysson du Rhône. Risque de fermeture des milieux • Pelouses sèches : enjeu d'amélioration de la connaissance (complément de l'inventaire du CD réalisé en 2009). Enjeux autour des pelouses sèches en Natura 2000 gérées par le PNRV • Réseau de gîtes à chauves-souris : Après classement en RNR de cavités en Drôme (grotte des Sadoux et de Beaume Sourde) et en Ardèche (grotte de Meysset), d'autres grottes seraient éligibles pour compléter le réseau de grottes sous protection forte : Grotte des Piaroux (Vercors), Grotte de Solaure (Diois), grotte du Défilé de Donzère (Tricastin), et grotte de l'Arche (Vercors). A étudier plus précisément et à prioriser.

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autres enjeux multiples à préciser au sein des PNR</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>PNR du Vercors</i> : <ul style="list-style-type: none"> • ENS de St Agnan en Vercors : Acquisitions foncières en cours, financées par le plan de relance. • Démarche ENS envisagée sur la Bourne • Site classé d'Archiane et du Vallon de Combeau : concertation en cours sous le pilotage DREAL/Inspection des sites • Marais de Léoncel • Forêts anciennes : Enjeu intégré à la nouvelle charte du parc. Souvent de petites poches de forêts plus matures, soumises à des pressions liées au pastoralisme ou au charbonnage. Inventaire en cours. • L'ONF travaille avec le PRNV sur les forêts anciennes pour cibler les plus intéressantes , et susceptibles de faire l'objet de protection forte le cas échéant. Dans ce cadre, des inventaires sont en cours et restent à consolider. Les actions seront envisagées à l'issue. • <u>Autres enjeux multiples à préciser au sein des PNR</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>PNR Baronnies Provençales</i> : Poursuite du travail prioritaire à l'acquisition de connaissances sur le territoire du parc : <ul style="list-style-type: none"> • Forêts anciennes et/ou matures : chênaies pour lesquelles le parc initie des réflexions sur la contractualisation d'ORE. Peu de menaces à ce stade mais enjeu patrimonial certain. Hêtraies secteurs de Chamouze et du col de Soubeyrand. Réflexions aujourd'hui concernant la mise en place d'un ENS • Paysages de Gorges (Eygues, trente-pas notamment) : assurer conciliation entre enjeux environnementaux et risques ou impacts liés souvent aux travaux routiers. • Enjeu géologique : falaises du Serre de l'Âne à La Charce, affiner l'enjeu lié aux sites d'intérêt géologique (référencements mondiaux).

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département DROME

- A) Projets de protection en voie de finalisation
 - B) Enjeux de protection ciblés
 - C) Enveloppes territoriales
- Enjeux définis
- ★ Milieux humides et aquatiques
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
- Enjeux à définir :
- Milieux humides et aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux
- Aires protégées actuelles
- Aires protégées
 - Aires protégées sous protection forte



Sources : IGN Protocole IGN/MEDDTL.
BD Topo, Scan 1 000 000
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
Carte réalisée le 03/03/2022

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

Echelle 1:882 626

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

VI Département de l'Isère (38) :

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	<p>38-A-01 : Etang de Puy Né (commune de St Baudille de La Tour) 38-A-02 : Suzel (commune de Vignieu) 38-A-03 : Falaises du Vercors du Pic St-Michel au Moucherotte (5 communes : Claix, Varcès Allières et Risset, Seyssins, Seyssinet-Pariset, St Nizier du Moucherotte) → [APPB] Tourbières de l'Isle Crémieu ; 3 sites restants → [APPB] 38-A-04 : extension APPB du Marais du Clandon (communes des Abrets en Dauphiné et de St Ondras) 38-A-05 : ZH de la Haute Bourbre (5 communes : Les Abrets en Dauphiné, Le Passage, St André le Gaz, St-Ondras, Le Passage)</p>
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>38-B-01 : Étangs du Petit Coquet et du Grand Albert (Arzay) → [APPB] puis vers [Réserve naturelle] 38-B-02 : Vallon du Gerbole (Côte d'Arej) → vers [APPB] 38-B-03 : Falaises de Larina (Hieres sur Amby) → vers [APPB]</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux « milieux humides et aquatiques » : <p>38-C-02 Site de l'étang du Buclet (confluence Vénéon-Romanche) → vers [APPB ou APHN] 38-C-03 : Tourbières de Belledonne (14 sites) → vers [APPB] 38-C-04 Marais du Grand et Petit Liens (Notre Dame de l'Osier) → [APPB] 38-C-06 et 07 : Milieux alluviaux de l'Isère (Grésivaudan amont et aval) → vers ? 38-C-08 : Milieux alluviaux de la plaine de l'île Falcon (St Barthelemy de Séchillienne) → vers ? 38-C-12 : Boisements amonts de la tourbière de la RNN du Grand Lemps → [Extension du périmètre de protection existant] 38-C-13 : RNN du Luitel → [Périmètre de protection] 38-C-15 : Paléo-méandres du Rhône (Avenières-Veyrin-Thuellin, le Bouchage, Vézeronce-Curtin, Saint Victor de Morestel) → vers [extension] du périmètre de protection de la RNN du Haut Rhône Français</p> <p>01/38/69-C-00 : Milieux alluviaux du Rhône à l'amont de Lyon (interdépartemental avec un portage par l'Ain)</p>

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux multiples : <ul style="list-style-type: none"> 38-C-05 : Massif du Taillefer (6 communes) → vers [APHN] puis vers [Réserve naturelle] 38-C-10 : Plateau d'Emparis (3 communes) → vers [APHN] 38-C-11 : Anciens fours à chaux (Optevoz) → vers [Réserve naturelle] 38-C-16 : RNCFS Belledonne → vers classement en « protection forte » des parcelles appartenant à EDF au sein de la réserve 38-C-17 Isle Crémieu → vers extension du périmètre Natura 2000 ENS départementaux (13 sites) → vers classement en protection forte ENS Locaux → vers classement en protection forte Enjeux « milieux secs » : (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>) <ul style="list-style-type: none"> 38-C-01 Pelouses sèches et coteaux secs (département) → vers ? 38-C-14 Pelouses sableuses (3 sites) → vers archipels d'APPB et/ou d'ENS par district
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : <ul style="list-style-type: none"> Zones humides des bassins versants Galaure et Herbasse Enjeux des étangs patrimoniaux du Nord Isère et Bonnevaux Ripisylves de cours d'eau structurants notamment La Bourne et La Varèze Enjeux multiples ou autres : <ul style="list-style-type: none"> Enjeux PNR Vercors (tourbières, forêts sénescents, sites géologiques) Rachais-Bastille (La Métropole de Grenoble) Les coteaux du Rhône en amont de Vienne Corridors du département Enjeux PNR Chartreuse (tourbières, forêts sénescents, sites géologiques) Massif de Belledonne Amont des gorges du Drac

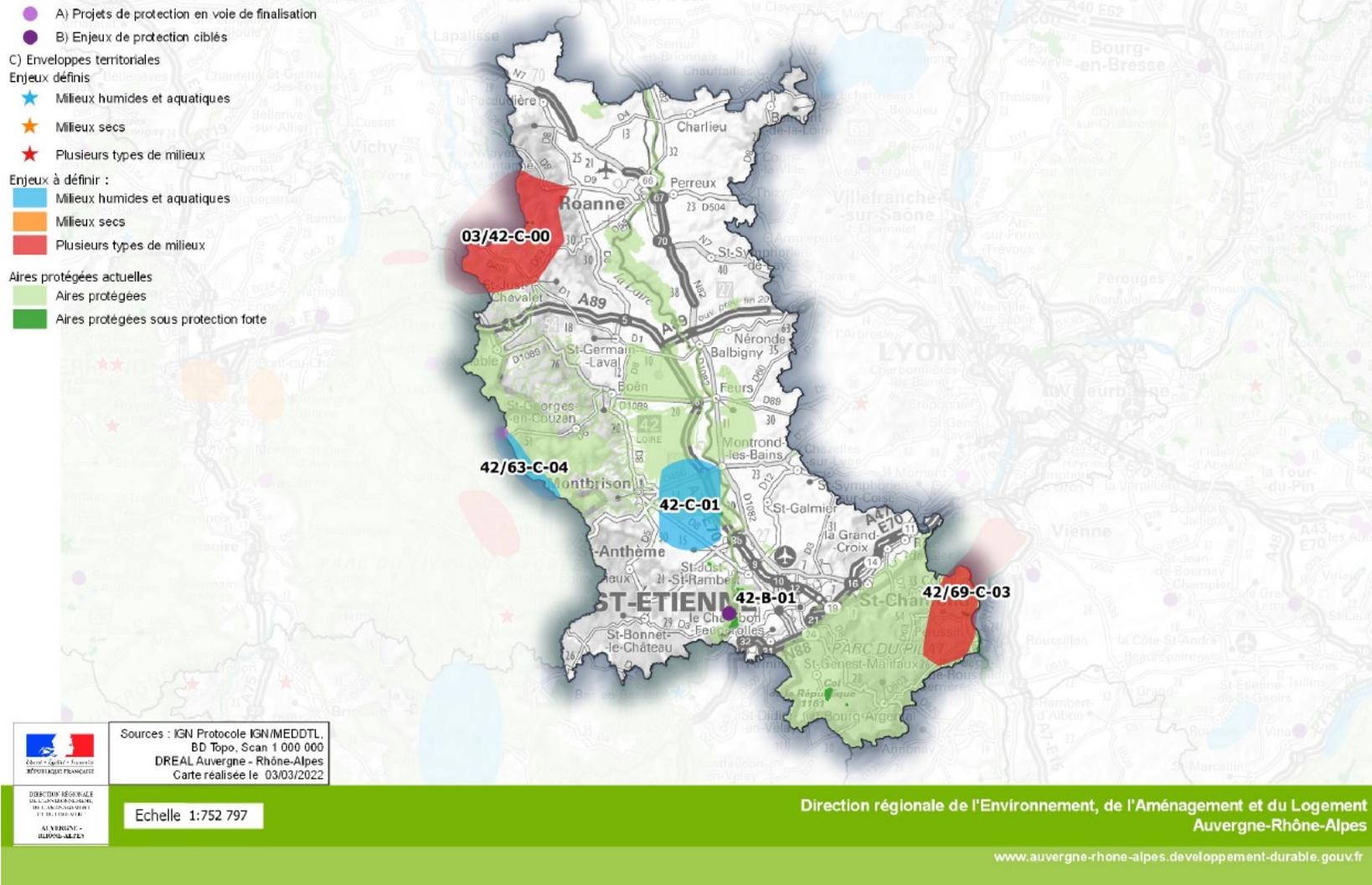
VII Département de la Loire (42)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Sans objet
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	42-B-01 : Evolution du périmètre du site Natura 2000 des gorges de la Loire amont (L12 – Pelouses, landes, et habitats rocheux des Gorges de la Loire - FR8201763)
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » (prairies humides spécifiques) : 42-C-01 : Prairies subhalophiles et prairies humides de fauche, périmètre de la Plaine du Forez 42/63-C-04 : Zones humides des hautes-chaumes du Forez (renvoi au CVB) Enjeux multiples : 03/42/63-C-00 : Forêts anciennes, Zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine 42/69-C-03 : Milieux alluviaux, vallons et coteaux rhodaniens, périmètre du PNR Pilat
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : Ripisylves du fleuve Loire (Loire forézienne) Zones humides du Sud-Forez / des piémonts du Forez Zones humides des monts du Lyonnais Enjeux « milieux secs » : Site de Joeuvres Coteaux secs du département Enjeux multiples : Autres enjeux du PNR du Pilat (hors vallons et coteaux rhodaniens) : cours d'eau à écrevisses à pieds blancs, zones humides, landes et pelouses sèches, forêts (hêtraies, forêts anciennes et mûres), chirats (formation géomorphologiques typiques du Pilat), y compris une réflexion sur une RNN « coeur de nature du PNR »

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux ciblés, proposés par les partenaires, à étudier et confirmer :</u> Gîtes à chiroptères : galeries du Vizezy, mines du Pays d'Urfé, 7 tunnels de la vallée de la Deome • <u>Autres enjeux :</u> Réseau d'orgues basaltiques • <u>Enjeux de retours d'expérience :</u> Sur la suspension du projet de RNN du fleuve Loire Sites rocheux du département (en zones de gorges et de contre-forts notamment) Mise en cohérence du périmètre du site N2000 « Lignon, Anzon, Vizézy et affluents »

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département LOIRE



VIII Département de la Haute-Loire (43) :

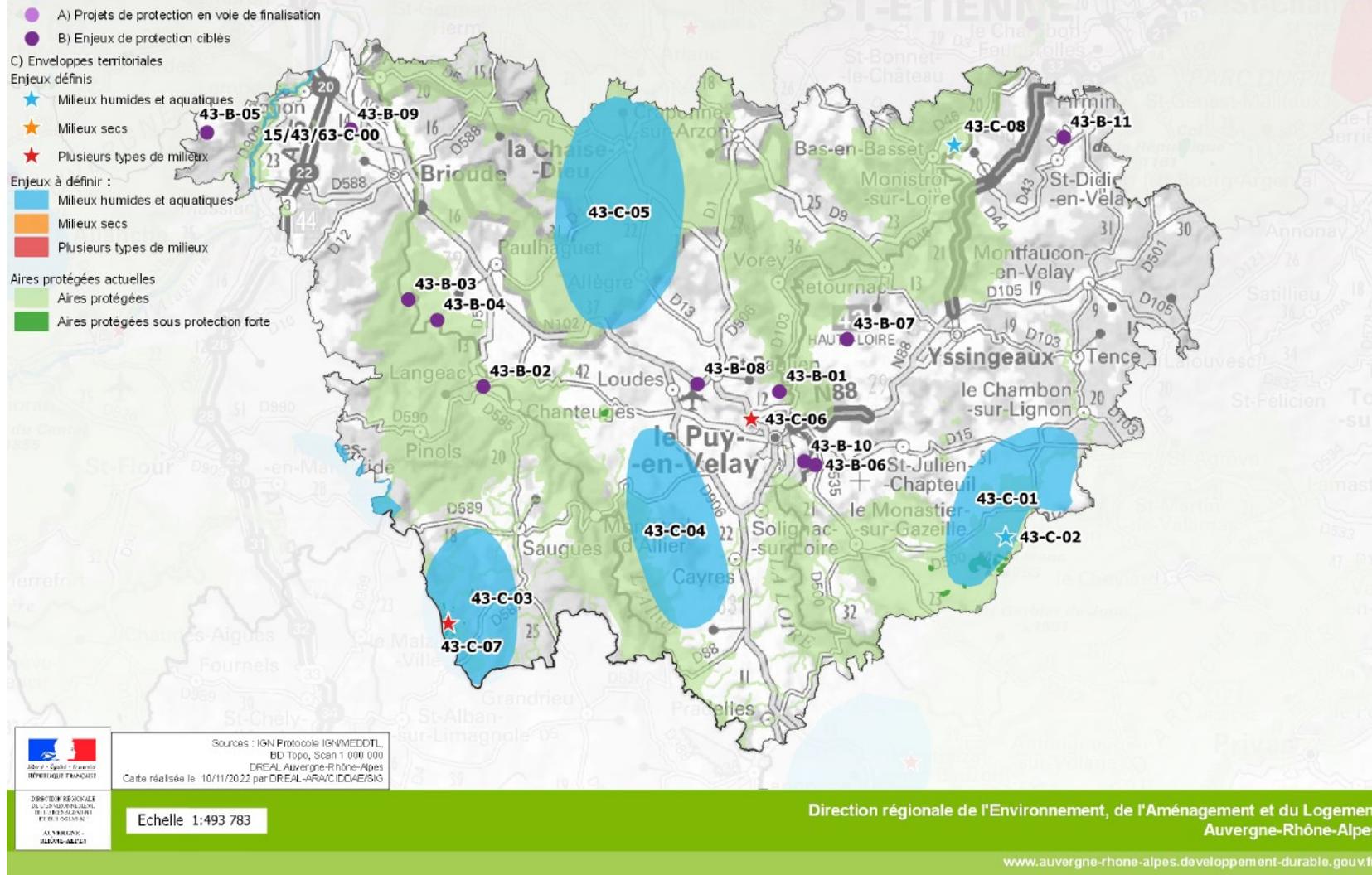
Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Sans objet
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux en termes de protection d'une espèce rare à l'échelle nationale :</u> 43-B-01 : Plateau de Marnhac/Chambeyrac (abritant l'une des très rares stations françaises de renoncule à fleurs latérales) • <u>Enjeux en termes de volcanisme :</u> 43-B-02 : Volcan surtseyen de la colline St Roche à Langeac (identifié comme prioritaire dans l'inventaire géologique de département : rare volcan surtseyen conservé en intégralité avec la cheminée mais également le cône de projection) • <u>Enjeux en termes de couche géologique fossilifère :</u> 43-B-03 : Couche géologique fossilifère de la Girondie à Blassac (identifié comme prioritaire dans l'inventaire géologique de département : une des plus belles collections de cervidés du quaternaire ancien en Europe) 43-B-04 : Site fossilifère de Chilhac (identifié comme prioritaire dans l'inventaire géologique de département : site majeur de la paléontologie en Europe datant de 2 millions d'année / 4 espèces définies sur le site dont le mastodonte d'Auvergne) + coulée basaltique de Chilhac (orgues) • <u>Enjeux en termes d'espèces messicoles (pour lesquelles la Haute-Loire présente une richesse très particulière) :</u> 43-B-05 : Site de Cornet à Autrac (petit site mais riche en espèces messicoles remarquables) 43-B-06 : Mont St Maurice et Magnore (communes de Coubon et Arsac en Velay), également intéressant pour leurs pelouses marno-calcaires et autres types de milieux (à relier avec le Mont Chouvet et le rocher de Faure) 43-B-07 : Rosières • <u>Enjeux en termes d'avifaune :</u> 43-B-08 : Lac de Freycenet sur la commune de Borne • <u>Enjeux en termes de protection d'une espèce rare à l'échelle auvergnate :</u> 43-B-09 : Carrière de la Roche à Bournoncle St Pierre (population la plus importante de pélodyte ponctuée en Auvergne)

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>Autres milieux remarquables : 43-B-10 Étang du Lauzet sur la commune de Coubon (étang) 43-B-11 Forêts sur la communauté de communes Loire Semène (Milieux forestiers)</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux en termes de zones humides et tourbières :</u> 43-C-01 : Secteur du Mézenc (notamment 43-C-02 : Narcès de Chaudeyrolles, Zone humide des Chaniaux aux Vastres...) 43-C-03 : Secteur de la Margeride (Domaine du Sauvage à Chanaleilles...) 43-C-04: Secteur du Devès 43-C-05: Secteur du Livradois (Mont Bar à Allègre...)... • <u>Enjeux en termes de volcanisme :</u> Plusieurs types de volcanismes dont Maar, Surtseyen et strombolien (notamment 43-C-06 : Volcan de la Denise (identifié dans l'inventaire géologique de département et présentant une succession de volcanisme maar/surtseyen/strombolien) • <u>Revoir les périmètres des arrêtés de protection existants afin de les faire coller à la réalité de présence et de protection des espèces :</u> 43-C-07 : Margeride : bouleau nain 43-C-08 : Étangs de la Garenne à Bas en Basset : avifaune • <u>Enjeux en termes de cours d'eau :</u> 15/43/63-C-00 : Plaine alluviale de l'Alagnon : axe grand migrateur, ripisylve... (pilotage Cantal)

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<p>Milieux alluviaux : cours d'eau de l'Allier, de la Loire et éventuellement de leurs affluents (ex : pelouse alluviale de l'Allier avec Silène visqueuse)</p> <p>Ripisylves : cours d'eau structurants (Gagne, Gazeille, Lignon, Allagnon...)</p> <p>Lacs (Lac du Bouchet...)</p> <p>Coteaux secs (St Ilpize...)</p> <p>Forêts anciennes et forêts abritant les petites chouettes de montagne</p> <p>Milieux rupestres : val d'Allier, val de Loire... avec notamment un enjeu pour le grand duc et le faucon pèlerin</p> <p>Lac de chaux (Lacs d'Espalem...)</p> <p>Mares temporaires sur substrat basaltique</p> <p>Milieux prairiaux</p> <p>Haie/bocage</p> <p>Grèves et plages à graviers</p> <p>Espèces à enjeu : moule perlière, écrevisse à pattes blanches, saumon de l'atlantique (Allier, Allagnon notamment), loutre, milans, pies grièches, chiroptères, papillons (cuivré des marais...), odonates, lysimaque à fleur en épis</p> <p>Milieux subalpins (avec espèces de flore et de faune particulières)</p> <p>Géologie : Marnes (Ravin de Corboeuf à Rosières...)</p>

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département HAUTE-LOIRE



IX Département du Puy-de-Dôme (63)

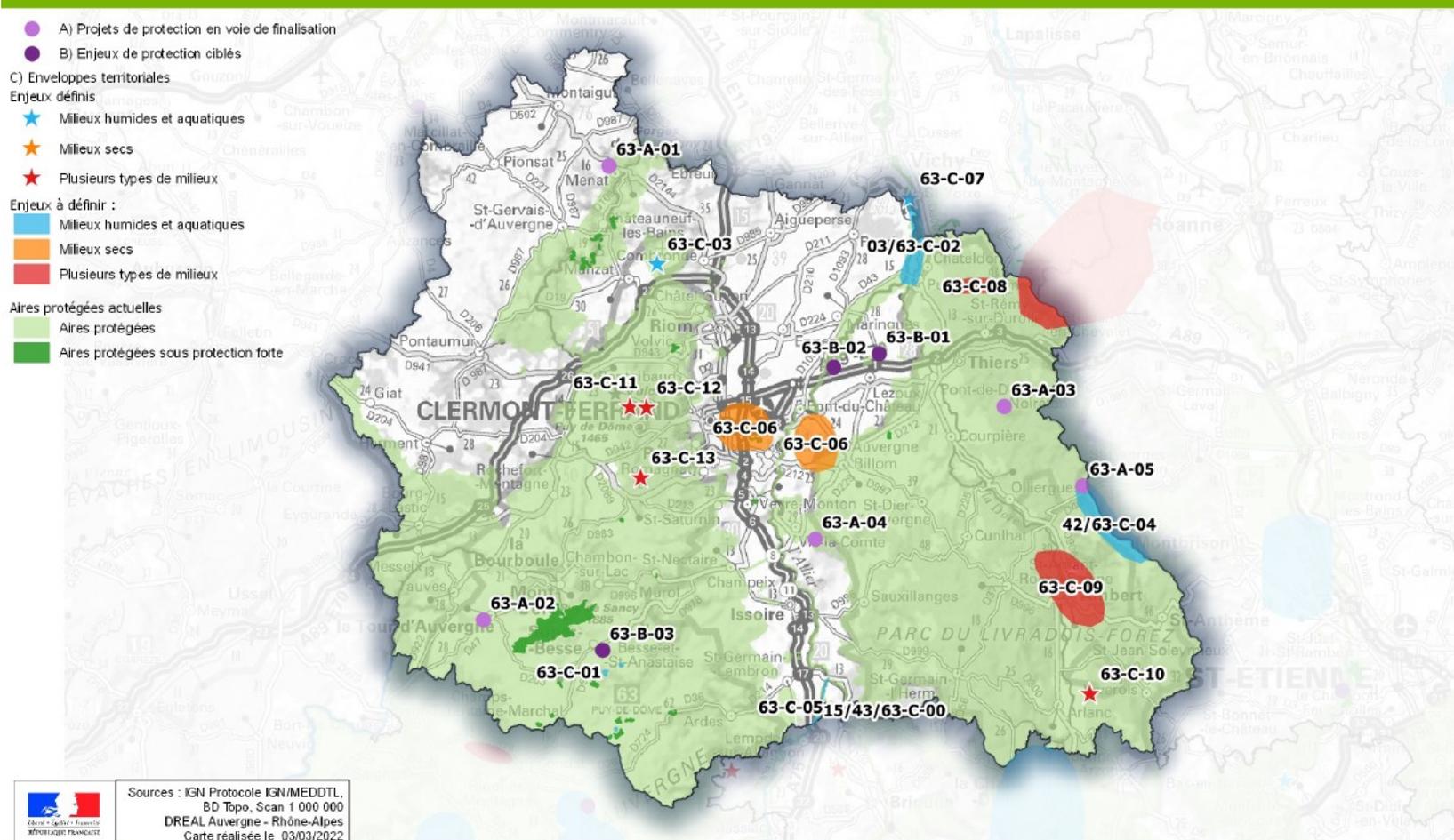
Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	<p>Sites géologiques : 63-A-01 Maar de Menat et 63-A-02 chaussée des Géants 63-A-03 : Réserve Biologique de la Forêt d'Ayguebonne 63-A-04 : Réserve Biologique Intégrale de la forêt de la Comté 63-A-05 : Mise à jour de l'APB Pilières Pater et Puy Gros</p>
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>63-B-01 : Dunes des Girauds-Faures (APHN et/ou ENSIL) 63-B-02 : Sources salées de Joze (convention de gestion par le CEN dans un premier temps) 63-B-03 : Lac Pavin (APHN/RNN)</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques » :</u> 63-C-01 : Lacs de cratère du PNRVA (Ensemble Montcineyre, Bourdouze, Chauvet, Lac d'en haut) 03/63-C-02 : Bec de Dore 63-C-03 : Gour de Tazenat 42/63-C-04 : ZH des hautes-chaumes du Forez (renvoi au CVB) 15/43/63-C-00 : Plaine alluviale de l'Alagnon : axe grand migrateur, ripisylve... (pilotage Cantal) • <u>Enjeux « milieux secs » :</u> 63-C-06 : Coteaux Secs de la Métropole de Clermont-Ferrand • <u>Enjeux multiples ou autres :</u> 63-C-07 : Ilots à Sternes – St-Sylvestre-Pragoulin (APB) 63-C-08 : Vallée de la Credogne 63-C-09 : Plaine d'Ambert 63-C-10 : Pelouses marno-calcaires de Beurrieres 63-C-11 : Puy de Côme 63-C-12 : Puy de Pariou 63-C-13 : Puys de la Vache, de Lassolas et de La Mey 03/42/63-C-00 : Forêts anciennes, Zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : Sources et prés salés * Milieux alluviaux de l'Allier* Cours d'eau et ripisylve (Dore, Allier, Sioule, Dordogne, Couzes ,Chavanon) Enjeux de préservation d'espèces patrimoniales (écrevisses à pattes blanches, moules perlières,etc) Zones humides Zones humides du Haut-Livradois Autres lacs de cratères du PNRVA (Servières, La Landie, Guéry, Esclauze) Tourbière de Redondel Sources salées de Zagats et Chassole Pelouses à corynéphore (Thiers) • <u>Enjeux « milieux secs »</u> : Coteaux Secs* • <u>Enjeux multiples ou autres</u> : Sites géologiques * Bois de la Mûre (extension de l'APB Etangs de la Molière) Chaux volcaniques du pays des Couzes Milieux forestiers/Forêts anciennes et trame de vieux bois* Haies Eboulis Rapaces/Espèces protégées/Milieux rupestres* <p><i>* démarche départementale</i></p>

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département PUY-DE-DOME

- A) Projets de protection en voie de finalisation
 - B) Enjeux de protection ciblés
 - C) Enveloppes territoriales
- Enjeux définis
- ★ Milieux humides et aquatiques
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
- Enjeux à définir :
- Milieux humides et aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux
- Aires protégées actuelles
- Aires protégées
 - Aires protégées sous protection forte



Sources : IGN Protocole IGN/MEDDTL,
BD Topo, Scan 1 000 000
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
Carte réalisée le 03/03/2022



Echelle 1:702 560

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

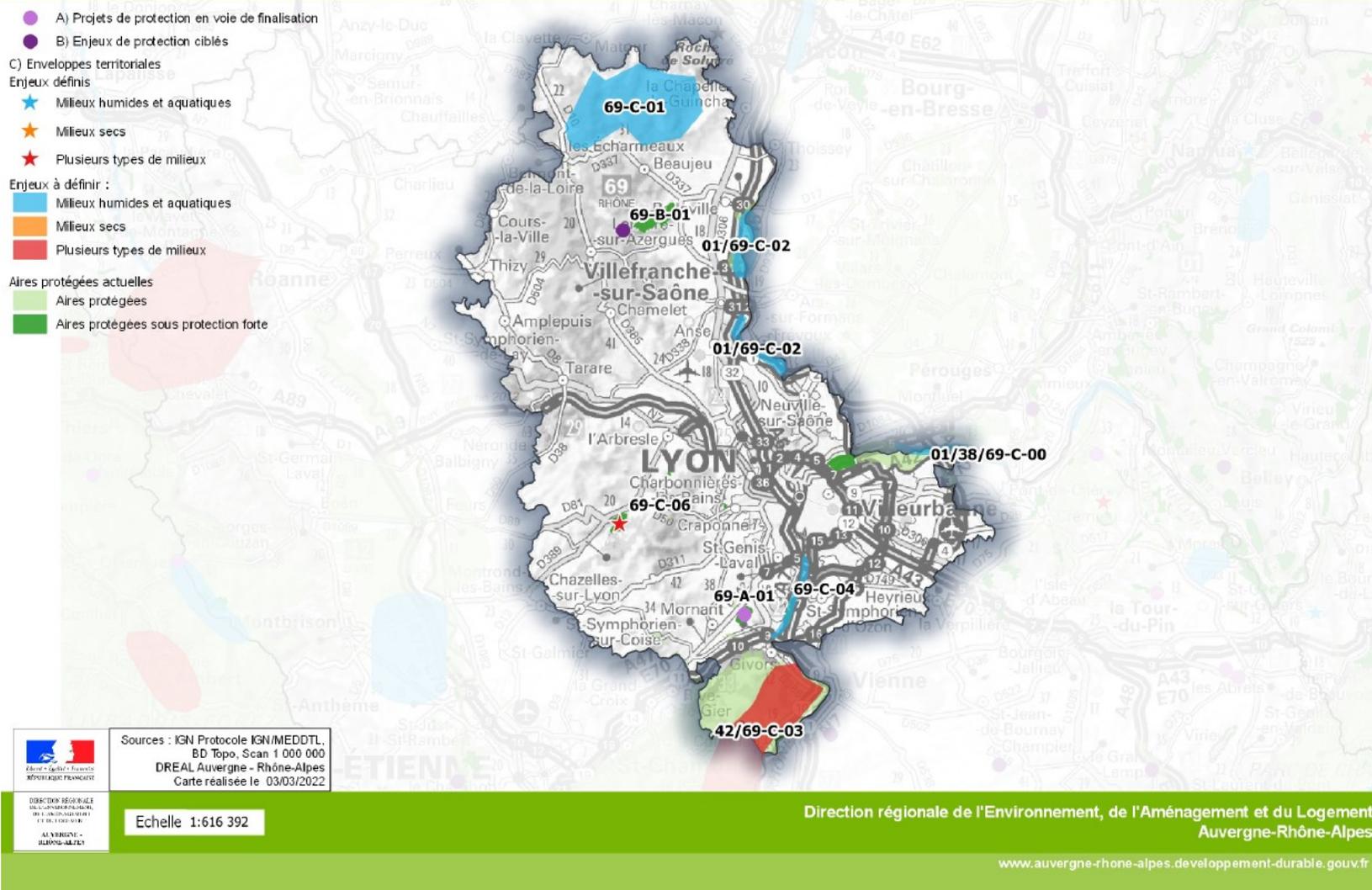
X Département du Rhône (69)

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	69-A-01 : Landes de Montagny (extension de l'APPB)
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	69-B-01 : Site Natura 2000 « Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières » (projet d'extension)
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : 69-C-01 : Zones humides des milieux forestiers du nord-ouest du département (Beaujolais) 01/69-C-02 : Prairies humides du val de Saône (<i>phasage différent de l'Ain, car urgence moindre</i>) 69-C-04 : Milieux alluviaux du Rhône à l'aval de Lyon (Ile de la Table ronde) 01/38/69-C-00 : Milieux alluviaux du Rhône à l'amont de Lyon Enjeux multiples ou autres : 42/69-C-03 : Milieux alluviaux, vallons et coteaux rhodaniens, périmètre du PNR Pilat 69-C-06 : Vallon du Rossand
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux « milieux humides et aquatiques » : Milieux alluviaux du Rhône en contexte urbain Milieux alluviaux de la Saône en contexte urbain Secteur du bassin versant de l'Ozon Site Natura 2000 de Miribel-Jonage (réflexion sur une ZPS) Enjeux « milieux secs » : Coteaux secs du département

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux multiples ou autres</u> : Enjeux du PNR du Pilat Forêts anciennes du Beaujolais et crêts boisés des monts du lyonnais Secteur du plateau Mornantais Carrières du Garon Secteur Bois Baron Secteur des Monts d'Or Sites d'intérêt naturel en zones périurbaines Plateau bocager de Savigny Bois du Chatelard

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département RHONE



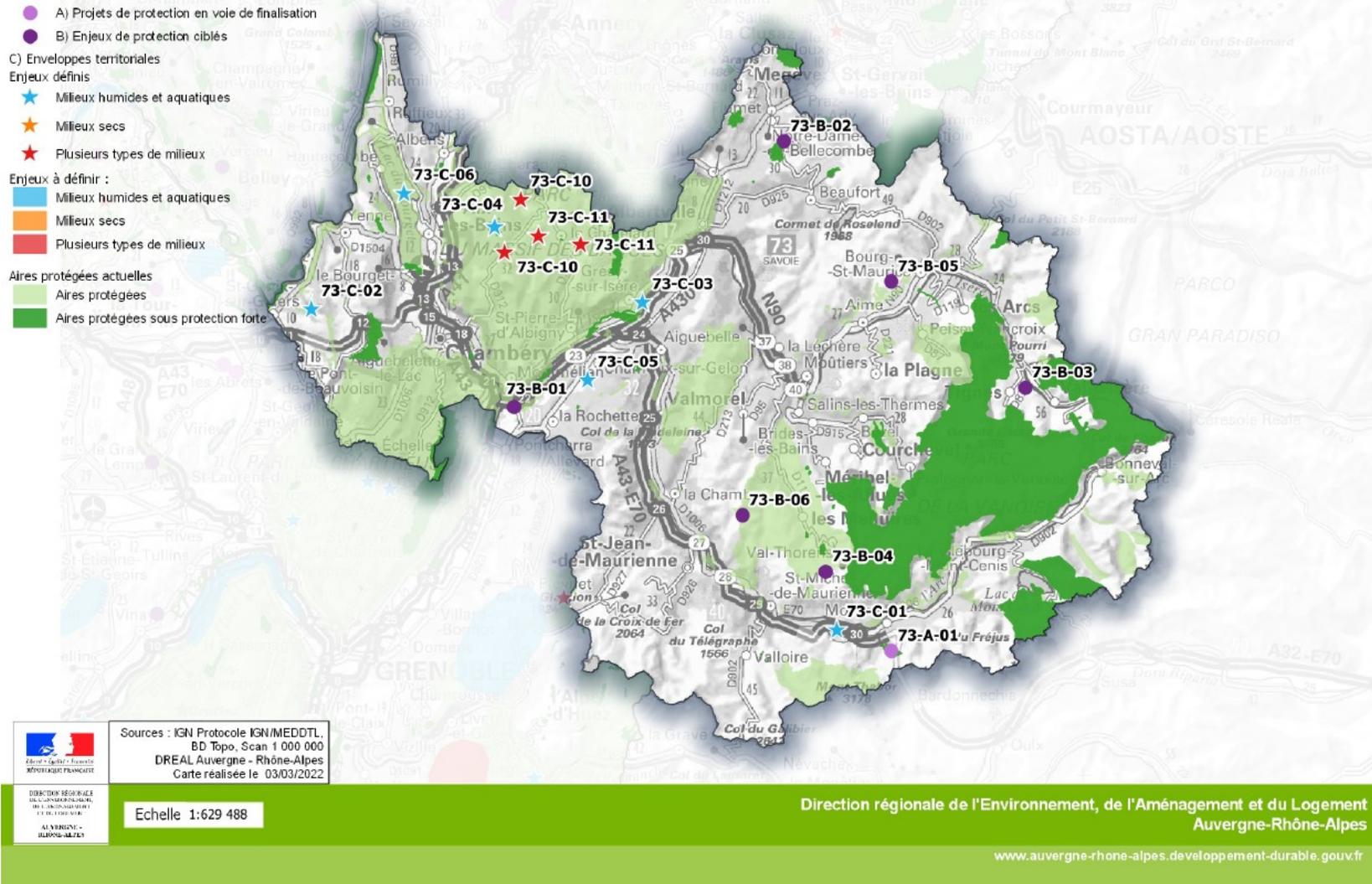
XI Département de la Savoie (73) :

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	73-A-01 : Belle Plinier (RB) – Modane
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>73-B-01 : APPB « Guépiers d'Europe » – Sainte-Hélène-du-Lac APPB liés à des mesures compensatoires prescrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 73-B-02 : Crest Voland • 73-B-03 : Vallon du Bouchet – Orelle • 73-B-04 : TSD des Marais – Tignes <p>73-B-05 : Secteur du Dôme Vaugellaz – Les Chapelles 73-B-06 : Secteur Vallée des Bellevilles</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques » :</u> 73-C-01 : Zones humides du massif de la Maurienne (SPM : PAFZH / Contrat de bassin) 73-C-02 : Zones humides de la plaine du Guiers (SIAGA – PGZH 2020-2025) 73-C-03 : Forêts alluviales de la Combe de Savoie (Étude DDT C. Akin – 2013) 73-C-04 : Zones humides du BV du Chéran (SMIAC – PAFZH en cours) 73-C-05 : Zones humides CC Coeur de Savoie (PAFZH en cours) 73-C-06 : Projet MAB Lac du Bourget (réserve de biosphère) • <u>Enjeux « milieux secs » :</u> (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>) 73-C-07 : Pelouses steppiques Haute Maurienne 73-C-08 : Pelouses sèches de moyenne Tarentaise 73-C-09 : Coteaux secs des PNR Chartreuse et Massif des Bauges • <u>Enjeux multiples ou autres :</u> (<i>exploitation des cartographies disponibles à venir</i>) 73-C-10 : Plan d'action tufières PNRMB 2015 2016 73-C-11 : Sites géologiques des PNR Chartreuse et Massif des Bauges

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Études préalables à l'identification d'enveloppes territoriales :</u> Zones humides du Beaufortain Zones humides de l'avant-pays savoyard Zones humides de l'Albanais (déjà en Natura 2000) Ripisylves de la plaine du Guiers, de l'avant pays savoyard Ripisylves de cours d'eau structurants (Arc, Arly notamment) Secteur de cembraie sur gypse (La Plagne Tarentaise) Secteurs de tourbières : compléments d'inventaires en cours (DDT 2021-202x) • <u>Autres enjeux à préciser :</u> Plateau du Revard Mont Cenis (APPB existant) Montricher-Albanne Gestion et enjeux de la RNCFS des Bauges PNRMB & C : forêts anciennes / matures PNR MB combe de l'Arclusaz, habitats alpins abyssaux Futur Schéma départemental des ENS

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département SAVOIE



XII Département de la Haute-Savoie (74) :

Type d'enjeu	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
A) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	<p>74-A-01 : Révision/modification APB Montagne de la Mandallaz 74-A-02 : Création APB du col Ratti à la Côte d'Arbroz 74-A-03 : Réserve biologique de la Combe d'Ire</p>
B) Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 ^{er} plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2022-2024	<p>74-B-01 : Création APB Écrevisse des torrents</p>
C) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : 74-C-06 : Lac de Damoz des Moulins • <u>Enjeux « milieux forestiers »</u> : 74-C-02 : Station à Botryche simple au col de Balme 74-C-07 : Forêt de Pétetoz à Bellevaux • <u>Sites géologiques</u> : 74-C-03 : Moraines et blocs erratiques tardiglaciaires de Médonnet 74-C-04 : Bloc erratique de l'Epaule du Môle 74-C-05 : Bloc erratique Alphonse Favre • <u>Enjeux multiples</u> : 74-C-01 : Extension du site N2000 des zones humides du bas-Chablais (milieu humide et forestier)

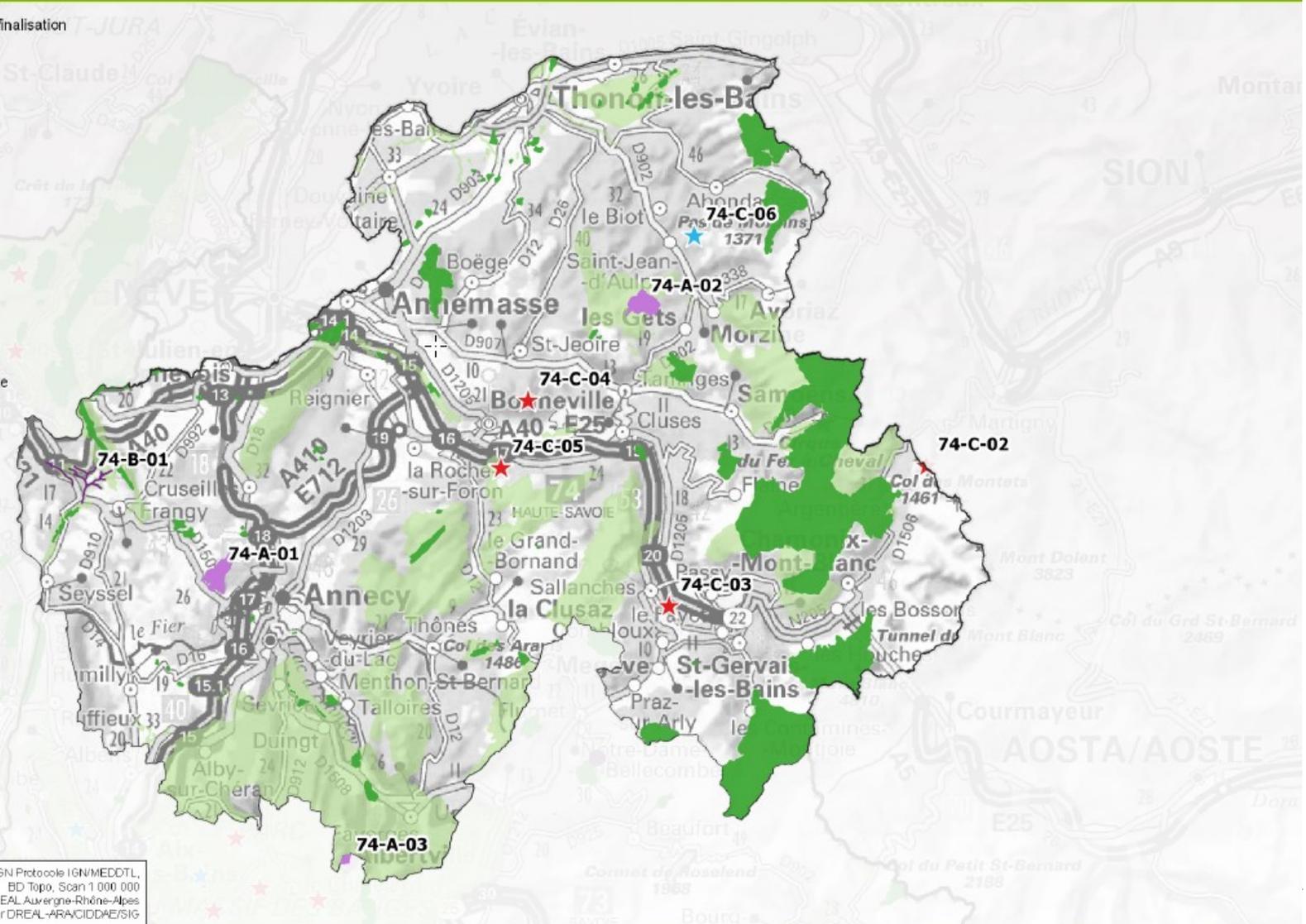
Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs (ceux en gras étant abordés dans le plan d'actions 2022-2024)
D) Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux « milieux humides et aquatiques »</u> : 74-D-01 : Section en tresses du Giffre et ripisylves 74-D-03 : Ecrevisses autochtones des ruisseaux de la CCFU • <u>Enjeux multiples ou autres</u> : 74-D-02 : Combe des Drobonnes

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les enjeux de protection du département HAUTE-SAVOIE

- A) Projets de protection en voie de finalisation
 - B) Enjeux de protection ciblés
 - C) Enveloppes territoriales
- Enjeux définis
- ★ Milieux humides et aquatiques
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
- Enjeux à définir :
- Milieux humides et aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux

- Aires protégées actuelles
- Aires protégées
 - Aires protégées sous protection forte



Sources : IGN Protocole IGN/MEDDTL, BD Topo, Scan 1 000 000
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Carte réalisée le 10/11/2022 par DREAL-AR/ACIDDAE/SIG

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Echelle 1:536 761

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06
Standard : 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



A2761